



Paris, le 27 mars 2023

Madame la Première Ministre,

Nous avons été conviés en extrême urgence le jeudi 16 mars 2023 par Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, en réponse à l'inquiétude grandissante des praticiens hospitaliers devant l'impression d'impréparation de l'échéance du 3 avril mais également pour pallier leur colère de par l'absence de réelles mesures d'attractivité des carrières médicales présentées depuis dix-huit mois malgré les promesses du Ségur.

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, a évoqué publiquement, suite à la demande de certains de nos syndicats, intersyndicales puis de la Fédération Hospitalière de France, de reverser les montants « économisés » sur le surcoût de l'intérim – estimés à 1,5 milliard d'euros – aux praticiens hospitaliers. Vous avez reconnu que ces derniers méritent la reconnaissance et la valorisation de leur investissement sans faille dans l'hôpital public depuis l'entrée dans la carrière.

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention a annoncé, lors de cette rencontre, une entrée en négociation immédiate, la semaine suivante pour afficher des premières mesures à déployer pour les praticiens hospitaliers titulaires avant le 3 avril.

Nous avons effectivement été conviés le lundi 20 mars pour le mardi 21 mars 2023.

Nos demandes étaient claires et consensuelles : au milieu de multiples revendications que nous présentons depuis trop longtemps, nous avons sélectionné les mesures phares qui devaient représenter le signal fort tant attendu par les praticiens hospitaliers :

- La restitution des 4 ans d'ancienneté spoliés aux praticiens hospitaliers nommés avant le premier octobre 2020. Ce choix de votre prédécesseur est une marque brûlante pour tous les praticiens concernés : nous sommes tous sollicités quotidiennement sur la demande de résolution de cette injustice. Elle stigmatise un manque de reconnaissance pour tous ceux qui ont exercé à l'hôpital public. Non seulement ces praticiens sont dans un perpétuel retard de rémunération - perte relative de 200 à 800 euros par mois durant toute leur carrière - par rapport aux plus jeunes, mais aussi pour certains par l'impossibilité d'atteindre le dernier échelon de la grille des PH ;
- La revalorisation de la permanence des soins - gardes et astreintes – comme du temps de travail additionnel – en intégrant le décompte du temps de travail effectif des praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires ;
- L'engagement d'un agenda social sur l'année à venir, issu des propositions que nous vous avons faites, à votre demande.

Nous pensions donc débiter une négociation ce mardi 21 mars dernier, notamment sur la mise en œuvre de la reprise des « 4 ans », lesquels selon nos sources seraient déjà budgétés et aborder les autres sujets pour construire un réel plan d'action pour relancer l'attractivité du statut de praticien.

Malheureusement, cette réunion n'a été qu'une énième séance sans aucune négociation, sans aucun engagement concret.

Il a été impossible d'obtenir de vos services l'enveloppe budgétaire dans laquelle nous pouvions travailler, comme si elle s'était évaporée entre le jeudi 16 mars et le mardi 21 mars 2023. Pourtant le Président de la République lui-même annonce un réinvestissement dans la santé et nous avons pourtant entendu le gouvernement indiquer qu'il était question de réinvestir le surcôt de l'intérim pour les praticiens hospitaliers titulaires qui « tiennent la barre ».

Nous n'avons eu aucune annonce de mesures pérennes et immédiates pour corriger le cap de la désaffection des carrières hospitalières. Nous n'avons entendu aucune perspective pour traiter les problèmes de fond.

Par la suite, le 22 mars, Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention et le Ministre chargé du Budget ont échangé avec les directeurs d'établissement, les présidents de CME et la FHF sans la moindre concertation avec les organisations syndicales représentant les praticiens hospitaliers sur la crise de l'intérim.

Les tensions hospitalières deviennent légion et le fonctionnement de gestion de crise est de plus en plus souvent notre mode nominal d'exercice quotidien en potentialisant les pertes de chance pour les malades et l'épuisement professionnel, relationnel et personnel des professionnels que nous sommes.

Nous devons impérativement et très rapidement changer de méthode si nous voulons retrouver la qualité et la sécurité des soins que nous devons à nos concitoyens sur l'ensemble du territoire comme notre qualité d'exercice et surtout notre qualité de vie.

En conséquence, les organisations syndicales signataires sollicitent, en urgence, un rendez-vous auprès de vous, Madame la Première Ministre, afin de trouver ensemble rapidement les solutions à la crise existentielle que traversent nos hôpitaux publics et leurs personnels

Les conséquences pourraient devenir assez rapidement explosives.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de notre profond respect.

Dr P Pelloux
Président de l'AMUF

Dr JF Cibien
Président d'APH

Dr R Bocher
Présidente de l'INPH

Dr E Loeb
Président de JM